

Création de société civile Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CM BLOIS ST GERVAIS BUREAU DE ST GERVAIS VINEUIL 185 RUE DES CLOUSEAUX 41350 ST GERVAIS LA FORET déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Guilard Denys, gérant de la société SCI 39TG, société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 41 RUE DES CHARMILLES 41350 ST GERVAIS LA FORET, déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : GUILARD Denys
Nombre de parts : 350 Montant versé : 350 €

- Associé : GUILARD Anne
Nombre de parts : 350 Montant versé : 350 €

- Associé : GUILARD Thibaud
Nombre de parts : 300 Montant versé : 300 €

En conséquence, sur demande de Guilard Denys, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 29 janvier 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

JST16

